

ELECTION 2016 DES DELEGUES CONSULAIRES

Préfecture de l'Yonne

Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre

Déclaration commune de candidature portant adhésion à un groupement, désignant un mandataire et prenant l'engagement de présenter des documents de campagne communs (Article R.713-44 du code de commerce)

Je soussigné : *(A reproduire pour chaque candidat du groupement)*

NOM :

PRENOMS :

N° D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE :

Candidat aux élections des délégués consulaires :

Catégorie et Sous-Catégorie Professionnelle : <i>Cocher la case correspondante</i>					
C1 COMMERCE <i>de 0 à 9 sal.</i> <input type="checkbox"/>	C2 COMMERCE <i>de 10 sal. et +</i> <input type="checkbox"/>	I1 INDUSTRIE <i>de 0 à 19 sal.</i> <input type="checkbox"/>	I2 INDUSTRIE <i>de 20 sal. et +</i> <input type="checkbox"/>	S1 SERVICE <i>de 0 à 9 sal.</i> <input type="checkbox"/>	S2 SERVICE <i>de 10 sal. et +</i> <input type="checkbox"/>

- Déclare adhérer et faire acte de candidature sous la forme du groupement suivant :

DENOMINATION DU GROUPEMENT :

Catégorie et Sous-Catégorie Professionnelle : <i>Cocher la case correspondante</i>					
C1 COMMERCE <i>de 0 à 9 sal.</i> <input type="checkbox"/>	C2 COMMERCE <i>de 10 sal. et +</i> <input type="checkbox"/>	I1 INDUSTRIE <i>de 0 à 19 sal.</i> <input type="checkbox"/>	I2 INDUSTRIE <i>de 20 sal. et +</i> <input type="checkbox"/>	S1 SERVICE <i>de 0 à 9 sal.</i> <input type="checkbox"/>	S2 SERVICE <i>de 10 sal. et +</i> <input type="checkbox"/>

- Et m'engage à présenter des documents de campagne communs

- **donne mandat** (*cf. option retenue dans la déclaration de candidature*) à :

NOM DU MANDATAIRE	PRENOM DU MANDATAIRE	ADRESSE DU MANDATAIRE

Pour me représenter, et déposer en mon nom, mon dossier de candidature et le dossier de déclaration commune dans les conditions fixées par le code de commerce.

Date :

Signature du candidat :

Signature du mandataire, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation du mandat » :

En cas de fausses déclarations les candidats s'exposent à des sanctions pénales en application de l'article 441-1 du code pénal.

Doivent être jointes au présent dossier de déclaration commune, sous peine d'irrecevabilité, les déclarations individuelles de candidature.